

VILLE

D'ÉTABLES – SUR – MER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014**

Nombre
de conseillers
en exercice :

23

Le mardi seize décembre deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gérard LOSQ, Maire, assisté de Mmes NAOUR, GALLO et MACHET, Adjointes.

Date de la
convocation :

10 décembre 2014

Étaient présents : M. LOSQ, Maire, Mmes NAOUR, GALLO et MACHET, Adjointes, Mmes LE TERTRE, LACHAISE, MM. BARBIER-CUEIL, BIRON Mme DORÉ, M. BENOMAR, Mme BLANCHARD, M. SOURD, Mmes MARTIN, DONNET, GUYOT, M. FALIGOT, Mme GOUEDARD et M. LUCO, Conseillers Municipaux.

Date d'affichage
du procès-verbal :

19 décembre 2014

Étaient absents et représentés : MM. THORAVAL (par M. BARBIER-CUEIL), LARUPT (par M. LOSQ), Adjoints, MM. FRAYSSE (par Mme BLANCHARD) et PROVOST (par Mme GUYOT), Conseillers Municipaux.

Était absent : M. BERTRAND, Adjoint.

- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Mme LE TERTRE.

-:- :- :- :-

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2014 à la signature des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de compléter l'ordre du jour de la présente séance par le point suivant :

↳ Lancement de la consultation en vue de la réalisation de travaux à la station d'épuration (traitement bactériologique par UV et canal de comptage).

2014-12-01 VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ DE SUBVENTION À CAP À CITÉ ET À L'OFFICE DE TOURISME POUR 2015

Exposé

L'attribution des subventions aux associations locales et /ou d'intérêt public devrait pouvoir intervenir lors de la séance du Conseil Municipal du mois de janvier 2015. Les demandes de subvention seront prochainement examinées par la Commission des Finances.

En l'attente de cette délibération et du versement desdites subventions, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des associations en charge de personnel notamment, M. le Maire propose à l'Assemblée de verser un acompte de subvention dès le mois de janvier 2015 à l'Office de Tourisme et à « Cap à Cité ».

Pour « Cap à Cité », cet acompte est égal à 70 % du montant de la subvention accordée en 2014 (conformément à la convention d'objectifs), soit $72\,400 \text{ €} \times 70 \% = 50\,680 \text{ €}$; pour l'Office de tourisme, cet acompte est égal à la moitié de la subvention 2014, soit $57\,000 \text{ €} \times 50 \% = 28\,500 \text{ €}$.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

Mme GUYOT demande quelles sont les missions de l'Office de Tourisme.

M. le Maire répond que nous avons signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OTSI ; laquelle définit ses missions d'accueil, d'animation et de promotion touristiques. Il reconnaît que nous avons été pris par le temps mais que les représentants de l'Office devraient également venir nous présenter le bilan de l'année 2014 et le budget prévisionnel 2015. Il précise que les conseils municipaux d'Etables-sur-Mer, Lantic et Plourhan sont représentés au conseil d'administration de l'Office.

Mme GUYOT demande si l'Office reçoit une subvention des communes de Lantic et de Plourhan.

M. le Maire répond que la subvention la plus importante est à charge de la commune d'Etables-sur-Mer.

Mme MACHET précise que la commune d'Etables-sur-Mer subventionne à hauteur de 57 000 €, la commune de Plourhan 5 000 € et la commune de Lantic 4 000 €. Elle rappelle que les actions menées par l'Office sont plus importantes sur la commune d'Etables-sur-Mer.

M. le Maire fait remarquer que, contrairement à Cap à Cité, la présentation du bilan par l'Office n'est pas formalisée.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

D É C I D E :

Article unique : de verser au mois de janvier 2015 un acompte de subvention, au titre de l'exercice 2015, à :

- Cap à Cité : 50 680 €,
- Office de Tourisme : 28 500 €

- :- :-

2014-12-02 RÉVISION DES TARIFS ET LOYERS POUR 2015

Exposé

Monsieur le Maire résume les propositions émises par la Commission municipale des finances dans sa séance du 11 décembre 2014, à savoir :

- * l'augmentation des tarifs de 1,01 % arrondis,
- * le maintien des tarifs 2014 pour la cotisation à la bibliothèque municipale, la taxe de séjour, les cabines de bains (locations à la semaine),
- * le maintien des loyers des logements communaux,
- * le report à une prochaine séance du vote des tarifs de garderie périscolaire applicables à compter du 1^{er} septembre 2015,
- * l'année 2015 sera une année de transition pour « La Galerie » comme pour la salle de sports afin d'évaluer les charges (donc pas de proposition de tarifs pour 2015).

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

Mme GUYOT se déclare un peu ennuyée s'agissant de « La Galerie » ; elle considère que nous aurions pu demander quelque chose à titre de participation.

M. le Maire explique que les associations auront droit, au même titre que les autres salles, à 2 mises à disposition gratuite de « La Galerie » ; c'est ce qui est habituellement pratiqué.

M. BARBIER-CUEIL informe que la commission Vie de la Cité a fait une proposition de tarifs ; laquelle proposition n'a pas été retenue par la commission des finances qui préfère attendre une année de fonctionnement. Il fait remarquer qu'à ce jour, les seuls projets déposés le sont par les associations ou d'initiative municipale.

M. le Maire précise que nous avons toute liberté de proposer des tarifs ultérieurement. Il ajoute qu'en cas de dégâts causés par une association, nous disposerons de la caution de 500 € dont le dépôt est obligatoire conformément au règlement intérieur.

Mme LE TERTRE explique que la commission des finances a souhaité que 2015 soit une année d'observations ; des tarifs de location seront proposés pour 2016 en fonction des constatations faites et du coût de fonctionnement.

Mme MACHET fait remarquer que les propositions de la commission Vie de la Cité (800 €/semaine) paraissaient trop élevées à la commission des finances. Elle pense que le coût de fonctionnement ne devrait pas être trop important hormis le nettoyage.

M. SOURD déclare que le tarif aurait été de 1 040 € pour des personnes non domiciliées à Etables-sur-Mer.

M. BARBIER-CUEIL explique que 3 fonctionnements avaient été imaginés : mise à disposition gratuite pour les associations tagarines – partenariat municipal avec des associations – autorisation à personnes extérieures pour lesquelles une tarification serait appliquée.

Mme MACHET propose de faire un état des lieux dans 6 mois.

M. LUCO demande si tous les logements communaux sont occupés et pourquoi une diminution des loyers n'est pas proposée.

M. le Maire répond que plusieurs logements sont actuellement vacants.

Mme MACHET répond que la commission des finances a réfléchi à une éventuelle diminution. Elle informe avoir visité 3 appartements cet après-midi ; lesquels ont une belle clarté (avec vue sur mer), de belles surfaces et sont bien entretenus (état parfait). Elle fait remarquer que nous avons un parc locatif important et qu'il nous faut relancer la communication sur les logements vacants.

Mme DONNET propose un flash sur le site Internet de la commune.

M. BIRON se prononce pour la gratuité de la bibliothèque.

M. le Maire déclare que la bibliothèque est très fréquentée ; il insiste sur le fait que nous avons un minimum de charges : achat de livres et de matériel, frais de personnel, frais de fonctionnement, ... Il considère que 17 €/famille n'est pas réhibitoire.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

D É C I D E :

Article 1^{er} : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

CIMETIÈRE

- Emplacement de 2 m² :
 - 15 ans.....186,00 €
 - 30 ans.....348,00 €
 - 50 ans.....549,00 €
- Colombarium :
 - 15 ans.....126,00 €
 - 30 ans.....234,00 €
 - 50 ans.....369,00 €

TRAVAUX (RÉGIE OU POUR DES TIERS)

(Tarifs horaires sauf sono)

- tracto pelle (avec chauffeur)..... 56,00 €
- tracteur avec élagueuse débroussailleuse (avec chauffeur) 56,00 €
- tracteur avec remorque (avec chauffeur) 44,00 €
- camion (avec chauffeur)49,00 €
- bétonnière7,00 €
- sonorisation (par journée).....42,00 €
- main d'œuvre.....28,00 €

RÉALISATION DE BATEAUX SUR LES TROTTOIRS 470,00 €

CABINES DE BAINS

Catégories de cabines :

- A. cabines nouvelles hautes 1^{er} étage des Godelins
- B. cabines nouvelles rez de quai et nouvelles du 1^{er} étage basses des Godelins, cabines « front de mer » du Moulin.
- C. cabines anciennes 1^{er} étage aux Godelins, cabines **perré nord des Godelins**, et cabines (nord) du Moulin.
- D. autres cabines aux Godelins (anciennes rez de quai).

Concessions pluri-annuelles :

Une année commence et se termine le premier samedi du mois de juin.

Type de cabines	C o n c e s s i o n		
	3 ans	6 ans	9 ans
A	1 060 €	2 014 €	2 860 €
B	987 €	1 872 €	2 661 €
C	901 €	1 712 €	2 432 €

Locations saisonnières et hebdomadaires :

Les locations temporaires débutent et finissent toujours un samedi à 10 h.

Type de cabines	Tarif pour la saison (juin à septembre)	Tarif pour une semaine			
		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
A	374 €	25 €	33 €	40 €	15 €
B	342 €	23 €	31 €	37 €	14 €
C	312 €	21 €	28 €	34 €	12 €
D	248 €	17 €	23 €	28 €	10 €

- Détermination du tarif à appliquer en fonction des semaines :

Tarif 1 : entre le 23 mai et le 20 juin
entre le 29 août et le 19 septembre

Tarif 2 : entre le 20 juin et le 27 juin
entre le 8 août et le 29 août

Tarif 3 : entre le 27 juin et le 8 août

Tarif 4 : autres semaines.

SUR LES PLAGES

- Manèges, cabanons de vente, véhicules de vente de moins de 10 m², aires de jeux
- Par mois, en saison (juillet et août) 188 €
- Par mois (hors saison).....63 €

SALLES COMMUNALES ET MATÉRIELS

1 - Pour les associations qui ont leur siège à Etables-sur-Mer, les associations reconnues d'utilité publique et les activités reconnues d'intérêt communal :

- pour les activités à l'initiative de la municipalité : gratuit
- pour les activités non payantes : une salle (au foyer municipal ou à la salle de sports) est mise à leur disposition gratuitement (s'inscrire à la Mairie).
- pour les activités payantes dont elles ont l'initiative (repas, banquets, bals, kermesse, cours, ateliers, etc...), pour l'utilisation du Korrigan, de la salle des loisirs, la salle de motricité, pour la mise en place du matériel sur un espace extérieur : elles ont droit à 2 mises à disposition gratuites. Ensuite, le tarif de location est appliqué à ½ tarif.

Une seule mise à disposition gratuite est décomptée par activité. Les associations doivent faire le ménage. Après une injonction sans effet, le ménage sera facturé 28,00 € l'heure (minimum de perception).

2 - Pour les habitants d'Etables-sur-Mer et les autres associations : 100 % du tarif.

3 - Pour les particuliers non résidents à Etables-sur-Mer : 130% du tarif « autres associations »

4 - Pour les manifestations commerciales : 150 % du tarif

Pour la **salle des Loisirs**, un chèque de caution de 150 euros sera demandé à chaque location. La salle doit être rendue avec tout le mobilier rangé aux emplacements prévus. Un balayage sommaire doit être fait et les déchets mis dans des sacs poubelles.

Location de la Salle des Loisirs

Durée	Assoc. tagarines	Autres assoc. et tagarins	Particuliers hors commune	Manifestations commerciales	Cuisine ou vente de boissons	Supplément sono		
						Assoc.	Commer.	Privé
4 h	48 €	98 €	127€	147 €	30 €	20 €	39 €	30 €
12 h	98 €	196 €	255 €	294 €	48 €	32 €	67 €	48 €
24 h	146 €	294 €	382 €	441 €	62 €	39 €	82 €	62 €
par 24 h en plus	74 €	146 €	191 €	220 €	30 €	20 €	39 €	30 €

Location du Korrigan et de la salle de motricité

Durée	Associations tagarines	Autres associations	Manifestations commerciales
4 h	24 €	48 €	73 €
12 h	48 €	98 €	147 €
24 h	74 €	146 €	220 €
Par 24 h en plus	36 €	74 €	111 €

Location des autres salles que « La Galerie »

Durée	Associations tagarines	Autres associations	Manifestations commerciales
4 h	12 €	24 €	36 €
12 h	24 €	48 €	73 €
24 h	36 €	74 €	111 €
par 24 h en plus	18 €	36 €	55 €

Location de la vaisselle

- les verres : 1,30 € les 6,
- les couverts : 3,60 € les 6.

Location de matériels

Location de tables, planchers*, buvette*, podium* et tentes de réception*

* ***pas de location aux particuliers.***

- mise à disposition et retour aux ateliers municipaux : 14,00 €,
- livraison, mise en place et retour (obligatoire pour les buvettes, podium et tentes) : 28,00 € l'heure (minimum de perception : 56 €),
- 5,80 € pour une table et deux bancs,
- 1,20 € par unité de plancher,
- 24,00 € pour une buvette,
- 36,00 € pour le podium et la tente de réception standard,
- 11,60 € par agrandissement de la tente de réception.

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT

Marchés et autres manifestations sur le domaine public

(Les tarifs sont par mètre linéaire et par profondeur maximum de 5 mètres. Au-delà, les tarifs sont simplement multipliés par fraction entière par excès de 5 mètres. En dehors des marchés, les frais de remise en état des lieux seront facturés à raison de 28 € l'heure).

- trimestre estival (1^{er} juillet au 30 septembre) :

- à la ½ journée, par mètre linéaire 1, 50 €
- à la journée, par mètre linéaire : 3,00 €

- abonnement, par mètre linéaire

* 4 marchés 4, 80 € par ml

* la saison 7, 40 € par ml

(1 saison = 1 trimestre = 13 marchés)

- autres trimestres (2^{ème} et 4^{ème} trimestres – 1^{er} trimestre exonéré) :
 - à la ½ journée, par mètre linéaire0,86 €
 - abonnement, par mètre linéaire (13 marchés)..... 4,50 €
- forfait global d'un espace, par jour
(place Jean Heurtel, Parc de la Belle Issue et autres espaces)
 - associations tagarines 160 €
 - autres associations 193 €
 - manifestations commerciales 321 €
- Occupation domaine public/terrasse (à l'année) : 2,83 €/m²

TAXE DE SÉJOUR

- Hôtel 2* : 0,60 €
- Meublé : 0,45 €
- Camping : 0,40 €

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Elle est ouverte à tous les habitants de la Communauté Sud Goëlo
- 17 € par an et par famille (gratuit pour les demandeurs d'emploi).
 - 12 € par trimestre et par famille (résidents temporaires).

Un chèque non encaissé de 45 € est déposé en caution. Une pénalité de retard de 1,20 € sera demandée si le délai de prêt de 3 semaines est dépassé. Cette pénalité augmentera de 2 € à partir de la deuxième semaine de retard, puis de 3 € les suivantes jusqu'à la valeur de rachat de l'ouvrage.

Prix de vente du livre « Etables-sur-Mer au travers des siècles » 23 €

Délivrance de photocopies : 0,20 € l'unité.

Article 2 : Les loyers des immeubles pour 2015

Les loyers d'habitation des immeubles sont corrigés chaque année à la date anniversaire d'entrée dans l'appartement, suivant l'indice INSEE de référence des loyers (IRL). Un dépôt de garantie d'1 mois de loyer est demandé. Les charges locatives sont en sus. Sauf date contraire, les loyers sont fixés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les loyers sont révisibles à l'occasion des nouvelles locations dans les limites réglementaires de révision suivant le dernier indice connu. Les tarifs sont mensuels.

L'indice du coût de la construction publié par l'INSEE continue de s'appliquer aux loyers des immeubles à usage commercial.

Appartements situés au dessus de la Trésorerie

- 1^{er} étage - T2 483,94 €
- 1^{er} étage - T3 526,81 €
- 2^e étage - T2 441,57 €
- 2^e étage - T3 479,24 €
- 1^{er} étage - F3 540,06 €
- 2^e étage - F2 433,66 €

Appartements au-dessus de la Poste

- 1^{er} étage, studio 145,56 €
- 2^e étage F2 194,92 €
- 2^e étage, chambre avec coin cuisine 145,56 €
- 2^e étage, chambre simple 128,28 €

Appartements à l'école publique

- T3	311,76 €
- T4	460,25 €

Maison des Villes Robert 445,48 €

Maison place de Kersaint-Gilly 456,45 €

Chambre funéraire (du 1/12/14 au 30/11/15) 4 254,00 € par an
soit 354,50 € par mois

Local communal au 3 rue de la République (cabinet infirmier)

- du 01/06/14 au 31/05/15	380,69 €
- du 01/06/15 au 31/05/16	382,86 €

Bureaux et appartement du Receveur de la Poste (bail commercial de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2011)

- loyer annuel 2015.....	22 397,10 €
--------------------------	-------------

Bureaux de la Trésorerie (bail de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2005)

Révision suivant indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) 3^{ème} trimestre

- du 01/04/14 au 31/03/15 (pour l'année).....	4 714,80 €
---	------------

Bar - restaurant « L'île aux pirates » : bail commercial (pour mémoire, loyer annuel du 14 juin 2014 au 13 juin 2015 : 6 981,21 €)

Bar - restaurant « Via Costa » : bail commercial (pour mémoire, loyer annuel du 18 mai 2013 au 17 mai 2014 : 4 438,50 €)

Maison paroissiale et indemnité de gardiennage

- loyer maison paroissiale – (bail de 9 années à compter du 1 ^{er} janvier 2013) loyer annuel 2015.....	168,73 €
- indemnité gardiennage église	130,40 €

2014-12-03 LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'ISOLATION ET DE RÉNOVATION DES TOITURES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ALBERT JACQUARD.

Exposé

Les bilans énergétiques, établis depuis 2008 par l'Agence Locale de l'Énergie, établissent que le groupe scolaire figure parmi les bâtiments communaux les plus consommateurs en énergie et concluent qu'il est urgent d'intervenir sur ce bâtiment. Les préconisations de l'ALE sont : la réfection de la totalité de l'isolation dans le cadre de la réfection de la toiture du bâtiment le plus ancien (datant de 1933).

Le bureau d'études Armor Ingénierie a réalisé, à notre demande, en 2012 un audit énergétique de l'école publique (subventionné à hauteur de 50 % par l'ADEME) ; audit comprenant un état des lieux et des préconisations de travaux.

Suite à cet audit, nous avons engagé le remplacement de la chaudière existante (22 ans) par deux chaudières murales gaz et entrepris des travaux d'isolation au-dessus des logements (pose de laine de verre pour les parties accessibles) ; lesquels travaux ont dégagé des CEE.

L'audit établissait également que la réfection complète de la toiture était nécessaire afin de garantir la pérennité du bâtiment.

Après examen par la commission municipale des travaux, nous avons demandé à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) de nous assister dans la préparation du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre. Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Amélioration de l'isolation sur les combles au-dessus des classes et des rampants des logements ;
- Rénovation des toitures ardoises de l'école (remplacement ou remaniement) ;
- Modification de l'accès aux logements collectifs de l'école (réalisation d'un accès indépendant aux 3 logements de l'étage par la modification de l'escalier et du point d'entrée) ;
- Valorisation des économies d'énergies : travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation,...) dans une démarche de certificats d'économie d'énergie.

L'enveloppe financière affectée aux travaux (non compris les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre et du coordonnateur SPS) est de 220 000 € HT. Les travaux devraient être réalisés par tranches successives (3 à priori), dont la première en 2015.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

L'audit énergétique, réalisé par Armor Ingénierie, établit que le groupe scolaire (le bâtiment le plus ancien date de 1933) « *a fait l'objet de plusieurs rénovations. La première dans les années 90, avec le remplacement des menuiseries, le renforcement de l'isolation de la partie ancienne et la réfection des appartements de l'étage. La seconde en 2002 avec le réaménagement de l'aile SUD et l'extension. La toiture est en très mauvais état et devra faire l'objet à court terme d'une réfection complète, afin de garantir la pérennité du bâtiment.* »

S'agissant de la consommation en kWh, Mme MACHET indique une augmentation de 22 % en gaz et 23% en électricité entre 2012 et 2013 :

2012 : gaz 115 734 kWh, électricité : 15 822 kWh.

2013 : gaz 141 049 kWh, électricité : 19 512 kWh

Le coût du gaz et de l'électricité, pour le groupe scolaire, est passé de 10 863 € en 2012 à 13 496 € en 2013. À l'occasion d'une visite des locaux avec JP. BRUNE et l'entreprise

QUINIO-CARRIOU, Mme MACHET a demandé à ce que les chaudières soient reprogrammées (20° en confort du lundi au vendredi - 17° en éco samedi et dimanche) et qu'un thermostat soit installé dans la salle de motricité.

Mme MACHET veut également sensibiliser sur la consommation du plateau sportif. En attendant, la puissance des compteurs du complexe sportif sera réduite passant de 122 kWh à 66 kWh et ce, sans aucune gêne pour l'utilisateur ; ceci représentera une économie de 520 € par an pour le tarif jaune. D'autres idées de ce type sont à rechercher.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame MACHET ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

D É C I D E :

Article unique : de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'isolation et de rénovation des toitures de l'école publique Albert Jacquard.

- :- :- :- :- :- :-

2014-12-04 LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION (TRAITEMENT BACTÉRIOLOGIQUE PAR UV ET CANAL DE COMPTAGE)

Exposé

Le marché confiant à DCI Environnement la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, pour un montant de 18 925 € HT, a été signé le 20 octobre 2014.

En application de la délibération n° 2014-11-16 du 28 novembre dernier, un avenant d'un montant de 1 800 € HT a été signé le 3 décembre afin de réaliser le levé topographique des lieux, portant le nouveau montant du marché à 20 725 € HT.

Les travaux de réhabilitation programmés sont les suivants :

- mise en place du traitement bactériologique par ultra-violet,
- mise en conformité du point de mesures des débits aval,
- reprise du génie civil de la communication entre le clarificateur et le canal de mesures de sortie,
- reprise du prétraitement, amélioration du compactage des refus et mise en place de l'ensilage,
- mise en place d'une herse dans l'épaisseur des boues,
- amélioration des conditions de stockage des boues déshydratées (stockage dans un ouvrage étanche et couvert, création d'une dalle de béton permettant la récupération des jus de centrifugation pouvant s'écouler accidentellement),
- suppression des ouvrages de pompage des eaux traitées et de la bache des eaux traitées.

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 2014 relatif à l'actualisation du système d'assainissement de la commune fixe les dates butoir suivantes :

* 1^{er} mai 2015 : mise en place du traitement bactériologique,

* 30 juin 2015 : mise aux normes du canal de comptage.

Le reste des travaux pourra être réalisé en 2016.

Afin de respecter ces délais, il est proposé d'autoriser le maire à lancer une consultation pour la réalisation de travaux concernant la mise en place du traitement bactériologique et la mise aux normes du canal de comptage.

DCI Environnement a présenté à la commission municipale environnement le dossier d'étude préliminaire le 14 novembre et l'avant-projet le 12 décembre :

↳ **Canal de comptage**

Il est proposé la réalisation d'un canal venturi avec débit maximum de 600 m³/h. Les travaux comprennent notamment : terrassement, réseau, génie civil, équipements (venturi, sonde), électricité/automatismes, essais et mise en service, déconstruction.

↳ **Traitement UV**

Il est proposé la réalisation d'un traitement par canal fermé. Les travaux comprennent notamment : terrassement, réseau, génie civil, équipements (réacteur UV), électricité/automatismes, essais et mise en service, déconstruction.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

Mme GUYOT demande si les travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau.

M. le Maire répond qu'un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de l'Agence de l'Eau.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

D É C I D E :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de la mise en place d'un traitement bactériologique par ultra-violet et la mise en conformité du point de mesures des débits aval, à la station d'épuration.

- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

La Secrétaire de Séance :
Laurence LE TERTRE